

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D’OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D’OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2025.

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d’Osny, convoqué légalement le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD (n'a pas pris part au vote de la délibération n°292.12.2025), Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Caroline OLIVIER, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Franck GAILLOT	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANDRIMONT	à	Mme Christine ROBERT
Mme Virginie BUSSON	à	Mme Danièle DUBREIL
M. Laurent BOULA	à	M. Michel PICARD
M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Laurence TEREKENKO

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER
M. Daniel HEQUET
M. Sylvain LANDEMAINE
Mme Amandine MARTINEZ
Mme Christelle BENDADDA

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Christine ROBERT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**285.12.2025 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D’EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé certifié exécutoire
 Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.
 Réception par le préfet : 15/12/2025

Enjeux et objectifs :

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 2 octobre 2025, et de créer et supprimer les postes liés :

- Des départs (mutation, retraite, démission,...)
- Des réorganisations de service

A créer	A supprimer	Observations
2 emplois permanents à temps complet de technicien sur les grades du cadre d'emplois de technicien		Postes créés temporairement pour permettre la continuité du service (A supprimer au départ de l'agent remplacé)
1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administrative sur les grades du cadre d'emplois de rédacteur et du cadre d'emploi d'adjoint administratif		Poste créé temporairement pour permettre la continuité du service
	1 emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des communes de 10 à 20 000 habitants à temps complet	
1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administrative sur les grades du cadre d'emplois de rédacteur et du cadre d'emploi d'adjoint administratif		Départ d'un agent et mutation interne (ce poste était exercé à 50%)
	1 emploi permanent de gestionnaire administrative à temps à non complet à 50% sur les grades des cadres d'emplois de rédacteur et d'adjoint administratif	Départ d'un agent et mutation interne (ce poste était exercé à 50% en complément du poste ci-dessus)
1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur les grades du cadre d'emplois d'adjoint technique et du cadre d'emplois d'ATSEM	1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Départ d'un agent et mutation interne
5 Créations	3 Suppressions	

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessus :

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°217.10.2025 du 2 octobre 2025, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 27 novembre 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 1^{er} décembre 2025,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} janvier 2026 :

2 emplois permanents à temps complet de technicien sur les grades du cadre d'emplois de technicien

1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administrative sur les grades du cadre d'emplois de rédacteur et du cadre d'emploi d'adjoint administratif

1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administrative sur les grades du cadre d'emplois de rédacteur et du cadre d'emplois d'adjoint administratif

1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur les grades du cadre d'emplois d'adjoint technique et du cadre d'emplois d'ATSEM

De supprimer au 1^{er} janvier 2026 :

1 emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des communes de 10 à 20 000 habitants à temps complet

1 emploi permanent de gestionnaire administrative à temps à non complet à 50% sur les grades des cadres d'emplois de rédacteur et d'adjoint administratif

1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

Réception par le préfet ~~PRECISE~~^{PRÉCISE} que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 11 décembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

		Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er janvier 2026
EMPLOIS FONCTIONNELS				4,0	0,0	1,0	3,0
Directeur général des services		1,0	0,0	1,0			
Directeur général adjoint des services		2,0	0,0	2,0			
Directeur des services techniques		1,0	0,0	1,0			
FILIERE ADMINISTRATIVE				58,9	2,0	1,0	59,9
Attaché hors classe		1,0	0,0	1,0			
Attaché principal		5,0	0,0	5,0			
Attaché		6,0	0,0	6,0			
Rédacteur principal 1ère classe		3,0	0,0	3,0			
Rédacteur principal 2ème classe		5,0	0,0	5,0			
Rédacteur		8,0	0,0	8,0			
Adjoint administratif principal de 1ère classe		15,0	0,0	15,0			
Adjoint administratif principal de 2ème classe		11,0	0,0	11,0			
Adjoint administratif		4,0	0,9	4,9	1,0	1,0	4,9
FILIERE TECHNIQUE				102,5	3,0	0,0	105,5
Ingénieur principal		2,0	0,0	2,0			
Ingénieur		2,0	0,0	2,0			
Technicien principal de 1ère classe		2,0	0,0	2,0			
Technicien principal de 2ème classe		3,0	0,0	3,0			
Technicien		4,0	0,0	4,0			
Agent de Maîtrise principal		6,0	0,0	6,0			
Agent de Maîtrise		3,0	0,0	3,0			
Adjoint technique principal de 1ère classe		9,0	0,0	9,0			
Adjoint technique principal de 2ème classe		15,0	0,0	15,0			
Adjoint technique		55,0	1,5	56,5	1,0		
FILIERE SOCIALE					21,5	0,0	1,0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

		Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er Janvier 2026
Agent social		4,0	0,5	4,5			4,5
Agent social principal de 2ème classe		2,0	0,0	2,0			2,0
ATSEM principal de 1ère classe		6,0	0,0	6,0			5,0
ATSEM principal de 2ème classe		6,0	0,0	6,0			6,0
Assistant socio-éducatif		0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur de jeunes enfants		1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle		2,0	0,0	2,0			2,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE				20,3	0,0	0,0	20,3
Infirmière de classe normale		0,0	0,0	0,0			0,0
Infirmière soins généraux hors classe		1,0	0,0	1,0			1,0
Infirmière de classe normale		2,0	0,0	2,0			2,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		5,0	0,0	5,0			5,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale		12,0	0,0	12,0			12,0
Assistantes maternelles		0,0	0,0	0,0			0,0
Médecin		0,0	0,3	0,3			0,3
Psychologue		0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE SPORTIVE				1,0	0,0	0,0	1,0
Educateur A.P.S		0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe		1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe		0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE CULTURELLE				12,7	0,0	0,0	12,7
Bibliothécaire		0,0	0,0	0,0			0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe		4,0	1,5	5,5			5,5
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		0,0	3,75	3,75			3,75
Assistant d'enseignement artistique		1,0	0,5	1,5			1,5

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er janvier 2026
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Adjoint du patrimoine	1,0	0,0	1,0			1,0
Professeur de danse	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE ANIMATION				61,2	0,0	61,2
Animateur principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur principal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Animateur	6,0	0,0	6,0			6,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0,0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0,0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	37,0	0,9	37,9			37,9
FILIERE POLICE				7,0	0,0	7,0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1,0		1,0			1,0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Brigadier chef principal de police	5,0	0,0	5,0			5,0
Gardien-brigadier de police	1,0	0,0	1,0			1,0
EMPLOIS NON CITÉS				6,1	0,0	6,1
Permanence Entre aide Emploi	0,0	0,1	0,1			0,1
Emploi avenir	1,0	0,0	1,0			1,0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er janvier 2026
Contrat d'apprentissage	4,0	0,0	4,0			4,0
Collaborateur de cabinet	1,0	0,0	1,0			1,0
[...]						
TOTAL GENERAL	275,0	20,2	295,17	5,0	3,0	297,17